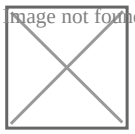

Produit défectueux et refus de discussion

Par **zctrhome**, le **24/03/2016** à **17:38**

Bonjour,

J'ai acheté un T-shirt entièrement doublé de dentelles le 23/12/15. Lors d'un premier lavage, j'ai eu un trou dans la dentelle. Je l'ai réparé car j'aimais bcp cet article et je savais qu'en magasin il n'y en avait plus.
Lors des lavages suivants, j'ai fait très attention, je l'avais lavé dans une pochette de sous-vêtement. Malgré ces précautions, il y avait des fils qui se tiraient et d'autres trous se formaient. Lors du dernier lavage, plein de fils seront tirés et pleins de trous se sont formés (une bonne trentaine environ). Je suis allée dans le magasin pour présenter mon article et le responsable n'a rien voulu savoir car cela fait 3 mois que je l'avait achaté (présentation du ticket de caisse). Il n'a même pas pris le temps de regarder l'article et son état, il m'a tout de suite dit qu'il ne pouvait rien faire du fait du délai, que j'aurais pu le laver 17 fois. Bref, j'ai acheté un T-Shirt pour seulement 3 mois de consommation.

Que puis je faire ?

Merci
Cordialement

Par **janus2fr**, le **24/03/2016** à **19:52**

Bonjour,
La garantie légale de conformité était, lors de votre achat, de 6 mois. 6 mois durant lesquels tout défaut est réputé déjà existant au moment de la vente sans que l'acheteur n'ait à le démontrer. A présent, ce délai est passé à 2 ans...
Donc après 3 mois, votre article est bien toujours couvert par cette garantie et le vendeur doit la prendre en charge !

Par **zctrhome**, le **26/03/2016** à **10:46**

Merci bcp, dois je indiquer un numéro d'article dans mon courrier pour être sûre d'avoir un retour ?
Cordialement

Par **janus2fr**, le **26/03/2016** à **11:38**

Vous dites juste que vous demandez l'application de la garantie légale de conformité.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés